

avant la guerre, entre certains Etats d'Europe centrale et orientale. La navigation fluviale et maritime, les communications télégraphiques, les transports automobiles ont fait l'objet de rapports techniques. Presque tous les Etats européens ont ratifié la convention générale sur la liberté du Transit ou y ont adhéré. Cette convention sur le régime des voies d'eau navigables d'intérêt international entre peu à peu en application dans toute l'Europe.

Les organes compétents ont été chargés d'élaborer un programme d'organisation et d'exploitation des énergies hydro-électriques, particulièrement en vue de la reconstruction économique de l'Europe.

La Commission de coopération intellectuelle s'est occupée de l'enseignement à la jeunesse des principes et de l'œuvre de la Société. Cet enseignement est quelquefois organisé par les autorités scolaires d'un grand nombre de pays. Suivant le vœu de l'Assemblée, un sous-comité d'experts coordonnera tous les efforts pour habituer les jeunes générations à considérer la coopération internationale comme la méthode normale de conduire les affaires du monde.

Le Conseil fut prié par l'Assemblée d'examiner l'opportunité de convoquer un Comité d'experts représentant la presse des différents continents pour obtenir le perfectionnement des procédés techniques propres à faciliter l'organisation de la paix en diminuant les chances de malentendus entre les peuples et en apaisant l'opinion publique. La presse est considérée comme le moyen le plus efficace d'orienter l'opinion publique vers le désarmement moral—condition et accompagnement du désarmement matériel.

QUESTIONS SOCIALES ET GÉNÉRALES.—

La délégation britannique présenta à la sixième Commission le texte d'un projet de Convention sur la suppression de toutes les formes de l'esclavage. L'Assemblée adopta un projet d'accord, de caractère général, qui sera communiqué par le Conseil à tous les Etats membres de la Société et à d'autres Etats que le Conseil pourra spécifier en vue de la conclusion d'une Convention.

Les travaux de la Commission de l'opium et les résultats des deux Conférences de l'opium furent analysés. La Perse ayant demandé qu'on lui indique les moyens de remplacer la culture du pavot par quelque autre culture, une Commission de trois membres devra étudier cette question. La Commission d'enquête prévue par une résolution de l'Acte Final de la deuxième Conférence de l'opium doit être chargée de visiter, s'ils le désirent, certains pays producteurs d'opium et de donner son avis sur les mesures qui pourraient être prises pour réduire cette production aux quantités nécessaires aux besoins médicaux et scientifiques.

Des décisions ont été prises pour la mise en œuvre du programme de la protection de l'enfance, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation de la première enfance.

Dans le Proche-Orient, la Commission pour la protection des femmes et des enfants poursuit son œuvre de secours et d'assistance. A Alep et à Constantinople, des maisons de secours ont été fondées.

Le Service des réfugiés russes et arméniens a réussi, durant sept mois, à faciliter le placement de 18,000 réfugiés. Cinq commissaires seront chargés d'étudier les possibilités techniques de l'établissement des réfugiés et de négocier au besoin l'émission d'un emprunt.

Le projet d'une Union internationale de secours pour les populations frappées de calamités sera révisé et soumis aux gouvernements de tous les Etats.

L'attention des différents gouvernements sera attirée sur l'intérêt d'une coopération, dans les limites de la souveraineté nationale, entre les organisations privées et les organisations techniques de la Société. La création d'une organisation municipale internationale paraît inopportune. Il existe déjà diverses organisations internationales privées qui s'occupent des problèmes municipaux.